

1. Introduction

1.1. Les avis clients sont des opinions subjectives émises par des clients (ci-après appelés « donneurs d'avis ») qui soumettent leur contenu. Les avis émis ne représentent pas l'opinion de HHD et ne sont pas nécessairement partagés par HHD.

1.2. HHD se réserve le droit de s'abstenir de publier le contenu contribué sur ses sites Internet par des donneurs d'avis qui ne satisfont pas aux directives ci-dessous (paragraphe 3 « Règles »).

1.3. Il est conseillé aux donneurs d'avis de lire attentivement cette politique car elle constitue un accord juridiquement contraignant entre le donneur d'avis et HHD.

Ces avis ne peuvent en aucun cas se substituer à une plainte formelle et ne remplacent donc pas l'obligation de contacter HHD par courriel ou par téléphone au moindre incident. Les avis ne jouent aucun rôle dans le cadre juridique d'un processus de plainte.

2. Admissibilité

2.1. Pour pouvoir écrire un commentaire sur un bien ou un service HHD, le donneur d'avis doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Le donneur d'avis doit être en mesure de fournir une preuve suffisante qu'il a bien passé des vacances dans la maison ou dans l'appartement de vacances sur lequel se base son avis.
- Tout donneur d'avis doit également être en mesure de valider son identité ou son adresse courriel en mettant en ligne son avis.

2.2. Les donneurs d'avis ne doivent poster qu'un avis fondé sur leurs convictions véritables et ne pas y avoir été incité par un individu ou une société lui demandant de soumettre un avis dans le but d'obtenir un classement spécifique.

2.3. Les donneurs d'avis ne sont pas autorisés à utiliser le site d'avis de HHD, avant 18 ans révolus et d'être donc en mesure de conclure des contrats juridiquement contraignants.

HHD ne recueille pas sciemment les données d'une personne âgée de moins de 18 ans.

2.4. En soumettant un avis sur HHD, le donneur d'avis accorde à HHD une licence non exclusive, irrévocable et libre de redevances, lui permettant d'utiliser son avis sans restrictions dans tous les médias du monde entier.

2.5. La publication du contenu d'un avis soumis est à la seule discrétion de HHD et HHD aura le droit d'en refuser la publication.

2.6. En cas d'action en justice concernant un commentaire émis par un donneur d'avis, HHD retirera le contenu fourni jusqu'à ce qu'elle puisse fournir la documentation et la preuve appropriée. Ce contenu pourra être rétabli si l'affaire est réglée au détriment de la partie plaignante et à ce moment-là.

3. Règles

3.1. Chaque fois qu'un donneur d'avis soumet un contenu à HHD, ce contenu doit être conforme aux normes en matière de contenus préconisés par HHD. Si ce donneur d'avis ne se conforme pas aux normes de HHD (voir le paragraphe 4), HHD se réserve le droit de suspendre l'avis sans préavis.

3.2. Le contenu ne doit porter atteinte aux droits d'aucune personne ni violer les lois applicables ou utiliser un langage offensant ou inapproprié.

3.3. Le donneur d'avis s'engage à ne pas utiliser de contenus susceptibles de favoriser d'autres sites Internet, des entreprises, des services ou des produits non affiliés à ce site.

3.4. Le donneur d'avis s'engage à ne pas utiliser de contenus obscènes, abusifs, discriminatoires ou illégaux. Le contenu du donneur d'avis doit refléter la vérité et ne pas être trompeur.

3.5. Les propriétaires et les gestionnaires immobiliers des propriétés HHD s'interdisent de donner leur avis sur la ou les propriétés qu'ils (qu'elles) possèdent ou gèrent.

3.6. HHD se réserve le droit de supprimer le commentaire d'un client s'il vient à sa connaissance que les exigences régissant la présentation et/ou l'affichage d'un tel contenu ont enfreint les règles de HHD en matière de soumission de contenus.

3.7. Le donneur d'avis s'engage à ne pas laisser de liens vers un site Internet, une adresse courriel ou des informations personnelles (y compris ses noms et numéros de téléphone) dans son avis.

4. Normes des contenus HHD

4.1. Le contenu présenté par le donneur d'avis doit :

- être précis lorsqu'il décrit des faits,
- être sincère lorsqu'il expose des opinions,
- se conformer à la loi applicable.

4.2. Le contenu présenté par le donneur d'avis ne doit pas :

- contenir d'informations diffamatoires ou harceler une personne,
- contenir n'importe quel matériel obscène ou offensant,
- promouvoir toute discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'orientation politique, le handicap physique, l'orientation sexuelle ou l'âge,
- violer des droits d'auteur, des droits de bases de données ou de marques d'une autre personne,
- contenir des déclarations ou des omissions trompeuses ou mensongères ou déformant l'identité ou l'affiliation du donneur d'avis avec toute personne,
- contenir de la publicité non sollicitée ou non autorisée, du matériel promotionnel, des courriers indésirables, du spam, des chaînes de lettres, des systèmes pyramidaux ou autres formes de sollicitations ou de la publicité commerciale ou autre,
- donner l'impression, si ce n'est pas le cas, qu'ils proviennent de HHD et perturber HHD de toute autre manière,
- plaider la cause, promouvoir et/ou collaborer à tout acte illicite tel que la contrefaçon ou l'utilisation abusive d'ordinateurs.

5. Indemnisation

5.1. Le donneur d'avis accepte d'indemniser HHD et ses administrateurs, dirigeants, employés et tiers concernés, en totalité et contre toute réclamation de tierces parties, passifs, pertes et dépenses (y compris des frais juridiques raisonnables), subies par ces personnes, découlant du donneur d'avis ou du fait de la violation par le donneur d'avis de tout terme de cette politique.

5.2. HHD adhère fortement aux principes de la vie privée. En soumettant un commentaire, le donneur d'avis accepte que HHD puisse accéder et utiliser le contenu fourni en conformité avec ces conditions et HHD s'engage à ne divulguer le contenu fourni par l'utilisateur que conformément à sa politique publiée.

15 mai 2019